

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

-

RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES

Commission de Délégation de Service Public

03/02/2025– 10h30

OBJET : Concession des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Le **principe d'une concession de service public** pour la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif a été décidé par délibération du conseil communautaire du 4 novembre 2024.

Le cadre juridique retenu par la communauté de communes est celui de la **concession de service** définie à l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique et régie par les dispositions des articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est engagée sur le fondement des dispositions de la troisième partie du Code de la commande publique, ainsi que des articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La procédure est une procédure ouverte. Il est ainsi demandé aux candidats de présenter leurs dossiers de candidature et d'offre simultanément.

La durée envisagée de la concession est de 14 ans et 6 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2039.

La communauté de communes a envoyé à la publication le **20 décembre 2024**, un avis de publicité dans les parutions suivantes :

- Le profil acheteur de la communauté de communes, <https://www.amf28.org/entrebeauceetperche/> , publié le 20/12/2024,
- Le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, BOAMP, avis n°24-143892 publié le 20/12/2024,
- Le Journal Officiel de L'union Européenne, <https://eur-lex.europa.eu> , avis n°794228-2024 publié le 24/12/2024.

Au terme de cette consultation, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la Commission de Concession de Service Public doit, en premier lieu, sélectionner les candidatures des **entreprises admises à présenter une offre**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025
Publication : 22/05/2025

Comme stipulé au réglementa de la consultation, **les candidats étaient invités à remettre simultanément leur candidature et leur offre avant le vendredi 31 janvier 2025 12h00.**

1 candidat a remis une candidature dans les délais fixés dans l'avis de concession et le règlement de consultation : la société **AQUALTER**, dont le siège social est 13 rue Henri Poincaré 28000 Chartres, représentée par M. Christophe GROSJEAN, Directeur des études (*SIRET : 421 277 534 00168*).

Les sociétés suivantes ont retiré le dossier de consultation, mais n'ont pas remis de candidature, ni d'offre :

-la société **SAUR France s'est excusée** par lettre du 31 janvier 2025 signée de M. David KIEFFER responsable du bureau d'études commerciales

-la société **SUEZ s'est excusée** par lettre du 31 janvier 2025, signée par M. Nicolas DENIS, responsable commercial

Nota : le dossier reçu a fait l'objet de signatures électroniques valident lors du dépôt.

Dans l'hypothèse d'un groupement, à l'exception de la lettre de candidature tous les membres du groupement doivent remettre l'intégralité des éléments définis ci-dessous.

La Collectivité a procédé à l'ouverture des plis contenant les candidatures. Si avant de procéder à l'examen des candidatures, la Collectivité devait constater que des pièces ou informations, dont la production était obligatoire, étaient manquantes, elle pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié. Les autres candidats seront informés de la mise en œuvre de cette disposition.

A l'ouverture, il a été constaté que le dossier du candidat AQUALTER comporte l'ensemble des pièces requises en cours de validité.

Contenu du dossier remis par la société :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle :

Justificatifs exigés par l'article 12 du règlement de consultation	AQUALTER
Lettre de candidature précisant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement. En cas de groupement, la lettre de candidature indiquera la composition et la forme du groupement ainsi que le nom de l'entreprise mandataire	Formulaire DC1 complété et remis , le candidat se présente seul Formulaire DC2 complété et remis
Délégation de pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société	Pouvoir donné à Monsieur Christophe GROSJEAN , Directeur des études, par Monsieur Loic DARCEL président d'AQUALTER en date du 18 décembre 2024
Attestation sur l'honneur précisant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation prévue par les articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du code de la commande publique	Attestation remise , signé par C GROSJEAN le 18/12/2024
Attestation sur l'honneur précisant que les renseignements fournis relatifs à ses capacités et ses aptitudes, sont exacts	Attestation remise , signé par C GROSJEAN le 18/12/2024
Attestation sur l'honneur précisant être en règle, au cours de l'année précédant le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Attestation remise , signé par C GROSJEAN le 18/12/2024
Le cas échéant, si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés	Sans objet Attestation sur l'honneur signée par C GROSJEAN le 18/12/2024
Une attestation de régularité fiscale (impôt sur le revenu /impôt sur les sociétés / taxe sur la valeur ajoutée) datant au plus du mois précédent la date de remise des plis	Attestation n°18372353 délivrée par la direction générale des finances publiques remise , datée du 6 janvier 2025
Une attestation prouvant que le candidat est à jour de ses obligations en matière de cotisations sociales et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (URSSAF) de moins de 6 mois à la date de remise des plis	Document remis , en date du 8/12/2024, signé par M. J FLOC'H, directeur URSSAF Centre-Val de Loire
Le cas échéant, si le candidat relève d'un secteur d'activité soumis au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés, le certificat attestant du versement des cotisations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/2022	Sans objet
Justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois	Extrait Kbis remis , à jour du 1 ^{er} décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025
Publication : 22/05/2025

- Capacité économique et financière :

Justificatifs exigés par l'article 12 du règlement de consultation	AQUALTER
<p>Bilans et compte de résultat des trois derniers exercices et les rapports des commissaires aux comptes</p>	<p>Rapports de M. Fabrice Vidal commissaire aux comptes, cabinet CADERAS Martin, certifiant les comptes des exercices 2021-2022-2023 remis. Le rapport est accompagné des bilans et comptes de résultats certifiés.</p> <p><u>Exercice 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits : 60 533 806€ - Charges : 59 780 862€ - Bénéfice : 752 944€ <p><u>Exercice 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits : 38 555 629€ - Charges : 37 799 623€ - Bénéfice : 756 006€ <p><u>Exercice 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits : 39 556 009€ - Charges : 39 883 816€ - Perte : 652 €
<p>Composition du capital social (liste des actionnaires de référence)</p>	<p>Attestation présentant l'actionnariat de la société SAS AQUALTER remise, signée par C GROSJEAN le 4 juin 2023</p> <p>La société est détenue à 100% par la SAS GROUPE AQUALTER, lui-même détenu par : Le groupe Caisse Des Dépôts à 52% La SAS CITEE à 48%</p>
<p>En cas d'appartenance du candidat à un groupe de sociétés : organigramme financier du groupe</p>	<p>Attestation présentant l'organigramme fonctionnel du groupe AQUALTER remise, signée par C GROSJEAN le 4 juin 2023</p>

- Capacité technique et professionnelle :

Justificatifs exigés par l'article 12 du règlement de consultation	AQUALTER
Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité	Attestations d'assurance en cours de validité remises : -Responsabilité civile, Allianz IARD -Risques environnementaux, AXA -Responsabilité décennale, Allianz
Mémoire présentant les moyens humains et matériels du candidat et comprenant notamment une déclaration sur l'honneur concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans ; les curriculums vitae des principaux responsables et cadres techniques	Mémoire de présentation du groupe AQUALTER, des moyens humains et matériels remis : -3 Directions régionales, dont le siège du groupe à Chartres (28) et 7 agences -Moyens humains et matériels de l'agence de Centre (Chartres-28) présentés, adaptés à la prestation CV des principaux responsables et cadres techniques remis , Attestation des effectifs des 3 dernières années remise avec le détail du personnel d'encadrement : effectif en progression entre 2021 et 2023, 201 à 210 salariés dont 45 à 47 encadrants
Mémoire exposant l'expérience, le savoir-faire du candidat dans le domaine de l'exploitation et de la gestion d'un service d'eau potable ; présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public	Notes dédiées au savoir-faire de la société et à la continuité de service et l'égalité des usagers remises , présentant : - les moyens et organisation pour assurer la continuité de service et la gestion de crise - la politique de l'entreprise en matière d'égalité des usagers et de la protection des données personnelles -accompagnée références en contrat de DSP eau potable ou s'assainissement, dont des certificats de capacité signés de maitres d'ouvrage pour des prestations similaires
Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité professionnelle et technique	Certifications ISO14001, ISO9001 mentionnées dans le mémoire de présentation de l'entreprise

Après analyse des documents produits, il s'avère que la société AQUALTER a démontré :

- Qu'elle dispose des garanties professionnelles et financières nécessaires à l'exécution du service public objet de la présente consultation ;
- Qu'elle présente une surface financière suffisante et une situation financière compatible avec les missions confiées au futur délégataire dans le cadre du contrat ;
- Qu'elle est apte à assurer l'exécution et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- Qu'en outre, elle respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du Code du travail.

La société AQUALTER peut donc être admise à présenter une offre.

A Illiers Combray le 3 février 2025

Le président

Philippe SCHMIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025
Publication : 22/05/2025